

Lannion-Trégor Communauté

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Plestin-Les-Grèves

Par arrêté n° 21/208 en date du 1^{er} octobre 2021, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Plestin-Les-Grèves.

Objet, dates et durée de l'enquête publique

L'enquête publique sur le projet la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Plestin-Les-Grèves se déroulera du lundi 25 octobre 2021 à 9h00 au vendredi 26 Novembre 2021 à 16h30, pendant une durée de 33 jours.

Le projet de modification a pour objets:

- L'évolution du règlement graphique et notamment :
 - Evolution du zonage dans le secteur de Kerilly
 - Evolution du périmètre de centralité commerciale aux quatre chemins
 - Evolution du linéaire de protection des rez-de-chaussée commerciaux
- L'évolution du règlement écrit et notamment :
 - Evolution du règlement écrit relatif au changement de destination des locaux commerciaux
 - Modification de l'article 11 des zones agricoles concernant les clôtures
 - Modification des articles 7 concernant l'implantation des constructions des limites séparatives et de l'article 6 concernant l'implantation des constructions vis-à-vis des emprises publiques
 - La création d'un secteur de taille et de capacité limitées à Toul Yen

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment la note de présentation, le projet de PLU modifié comprenant les pièces modifiées (Rapport de présentation, pièces graphique et littérale du règlement, ainsi que les avis des personnes publiques consultées), est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

Après examen au cas par cas, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale par avis en date du 5 juillet 2021 et en application de l'article R.104-28 du Code de l'Urbanisme, a décidé de dispenser d'évaluation environnementale le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Plestin-Les-Grèves.

Commissaire enquêtrice

Madame Françoise ISAAC a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal administratif de Rennes par l'arrêté du 11 Aout 2021.

Lieux de l'enquête publique, consultation du dossier d'enquête publique, Observations

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public à partir du lundi 25 octobre 2021 à 9h00 puis les jours suivants, aux heures d'ouverture de la mairie :

Mairie de Plestin-Les-Grèves, Place de la Mairie, Plestin-Les-Grèves
- Du Lundi au Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Le Samedi : de 8h30 à 12h00

L'ensemble du dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie de Plestin-Les-Grèves pendant la durée de l'enquête aux mêmes dates et horaires.

Il sera également disponible sur le site internet Lannion-Trégor Communauté : www.lannion-tregor.com et sur le site de la commune de Plestin-Les-Grèves : <https://www.plestinlesgreves.bzh/>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du projet de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le public pourra adresser ses observations et propositions à la commissaire enquêtrice :

- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Plestin-Les-Grèves – Place de la mairie – 22300 Plestin-Les-Grèves.
- Par voie écrite ou orale lors des permanences tenues par la commissaire enquêtrice et fixées ci-dessous.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante: plu@lannion-tregor.com (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations PLU de Plestin-Les-Grèves pour commissaire enquêtrice ». L'enquête sera close le 26 Novembre 2021 à 16h30).

Permanences de la commissaire enquêtrice

La commissaire enquêtrice sera présente à la mairie de Plestin-Les-Grèves pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 25 octobre 2021 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 10 novembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 26 novembre 2021 de 13h30 à 16 h30

Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, soit le 26 Novembre 2021 à 16h30, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêtrice.

Après clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice rencontrera, dans un délai de huit jours le Président de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le Président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Rapport et conclusions

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au Président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, le dossier de l'enquête accompagné du registre, des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non.

Simultanément, elle transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Plestin-Les-Grèves et en Préfecture des Côtes d'Armor pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera publiée sur le site internet www.lannion-tregor.com, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Autorité compétente

A l'issue de l'enquête publique, le plan local d'urbanisme de la commune de Plestin-les-Grèves, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté.

Le Plan Local d'Urbanisme ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public et mention de cette approbation sera faite dans la presse.

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de M. Joël Le Jeune, Président de Lannion-Trégor Communauté.

LANNION, le 5 octobre 2021

Le Président, Joël LE JEUNE